

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2015.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Subventions complémentaires aux associations.
8. Transfert du SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et de ses Environs) au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau) : Avis du conseil municipal.
9. Transports scolaires 2015/2016 : prise en charge de la commune.
10. Séjour d'hiver du centre de Loisirs avec Charlie Chaplin
11. Renouvellement convention surveillance et veille foncière SAFER : Autorisation au Maire de signer la convention.
12. Autorisation au Maire de signer la convention de contribution spéciale entre la commune et la SEMARDEL.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoint M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. Christophe RICHARD, Mme Valérie BERNARD, Melle Sarah STOEBNER, Mme Françoise MAGYAR

Etaient Absents : M. Thierry MARAIS, (pouvoir à Nicole SERGENT), M. Olivier JOSSE, (pouvoir à Melle STOEBNER), M. William FOURNIER, (pouvoir à M. SCHINTGEN), Mme Sandrine DERYCKE, (pouvoir à Mme BERNARD), M. Stéphane HUET (pouvoir à M.QUINTARD), M. BOUILLAGUET (pouvoir à Mme MAGYAR) M. Pascal BOVIS, (pouvoir à Mme PIGEON).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2015.

Le compte rendu de la séance du 25 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

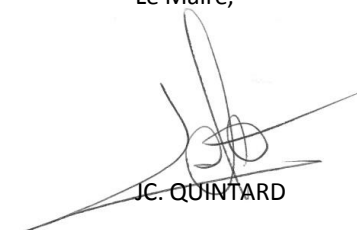
Mme MAGYAR est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Avant de démarrer la séance, M. QUINTARD demande aux membres du conseil municipal de rajouter le point suivant : Revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurants.

Accord unanime du Conseil municipal

Fait à Vert le Grand, 27 octobre 2015

Le Maire,



J.C. QUINTARD

- **Revalorisation faciale de la valeur des tickets restaurant :**

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État.
VU la loi n° 84.53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
VU la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
VU l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 modifiée relative aux titres restaurant.
VU le décret n° 67-1156 du 22 décembre 1967 modifié fixant les modalités d'application de l'ordonnance du 67-830 du 27 septembre 1967.
VU la délibération en date du 3 octobre 2008 instituant la mise en place des titres restaurant.
VU la délibération n° 2014-24 en date du 11 avril 2014 revalorisant la valeur faciale du ticket restaurant.
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de la nature et du moment des prestations qu'il souhaite accorder au personnel parmi lesquelles peuvent figurer les titres restaurant.
CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015.

Le Conseil Municipal, à 18 VOIX (M. Jean-Claude QUINTARD, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Valérie BERNARD, Melle Sarah STOEBNER, Mme Françoise MAGYAR, M. Stéphane HUET, M. Pascal BOVIS, M. Philippe BOUILLAGUET,).

M. Olivier SCHINTGEN, intéressé, ne prend pas part au vote.

- PORTE au 1^{er} novembre 2015 de 8.50€ à 9 € la valeur faciale du titre restaurant.
AUTORISE le maire à prendre toute disposition pour l'application de la présente mesure.
PRECISE que la moitié prise en charge par la Commune reste inchangée à 50%.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Sarah STOEBNER

Le 13 octobre dernier, les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont élu le premier Conseil Municipal d'Enfants de Vert le Grand. Le scrutin s'est déroulé à l'école sur le temps péri-scolaire, en présence de Mr le Maire Jean-Claude QUINTARD (Président du Bureau), Olivier JOSSE (scrutateur) Vice-Président de la commission Conseil Municipal d'Enfants, Lionel ANTUNES (scrutateur) et moi-même Sarah STOEBNER (scrutatrice)

Les élus sont:

- Sharleen CEREMONIE CM1
Océane DEGOUL CM1
Angéline GARSSINE CM1
Sasha TRETON CM1
Héloïse GUEGUEN CM2

C'est après s'être porté candidat en septembre, puis avoir participé aux ateliers préparatoires aux élections et enfin avoir fait campagne que les jeunes candidats se sont présentés devant les suffrages de leurs camarades. L'impatience et le sérieux des enfants lors du vote faisaient plaisir à voir.

Je remercie l'équipe enseignante pour sa modeste participation cette année ; mais qui je l'espère sera plus grande l'an prochain. Les jeunes élus représenteront tous les enfants de Vert-le-Grand de niveau école primaire. Ils participeront aux temps forts de la vie municipale (cérémonies, fêtes, inaugurations...) et seront force de proposition et de réalisation auprès du conseil municipal adultes.

La remise des écharpes aura lieu samedi 7 novembre prochain lors l'inauguration de l'Auberge rénovée et agrandie.

Commission Jeunesse : Sarah STOEBNER

Concernant le service jeunesse, je voulais aborder 5 points avec vous.

- Suite à de nombreuses demandes, nous avons mis en place des sorties sur les vacances d'été. Celles-ci n'ont pas eu le succès escompté et certaines ont même dû être annulées, faute de participant. Lors de la prochaine commission, nous réfléchirons comment faire au mieux pour cette période.
- Cette année, comme vous le savez, nous avons remis en place la traditionnelle vente de brioches par nos jeunes le dimanche matin lors de la fête du village. Ce fut un succès. 37 jeunes ont participé avec enthousiasme. Les brioches réalisées par la boulangerie du village ont remporté un franc succès, tout est parti. Suite à cet événement, le service jeunesse a offert une sortie exclusive aux participants au parc Astérix, le 10 octobre dernier.
- En septembre, nos jeunes ont participé à la sortie accrobranche et visite du Cyclope de Milly-la-Forêt. Etant programmé sur les dates des journées du patrimoine, nous avons pu bénéficier de l'entrée gratuite au monument.
- Mercredi dernier, il y avait la sortie aux Arènes de l'Agora, le concert du rappeur Black M. Celle-ci affichait complet dès le premier jour des inscriptions. De très bons retours sur cette sortie et nos jeunes ravis.

- Pour terminer, je tiens à vous annoncer que le voyage au ski est reconduit. Il aura lieu cette année à Flaine Altair du 28/02 au 5/03, toujours en partenariat avec l'UCA. 12 places pour les jeunes de 13 à 17 ans seront disponibles et les inscriptions auront lieu de 21 novembre prochain.

Commission Culture : Nicole SERGENT

La commission culture, patrimoine et histoire locale s'est réunie le 09 septembre, afin de préparer les journées du patrimoine 2015, qui ont eu lieu le Samedi 19 septembre à l'église St Germain, avec la projection du film sur la rénovation de l'église puis une présentation détaillée des nouveaux vitraux. Dimanche 20 septembre une visite guidée à la cathédrale d'Evry a été organisée.

Une soirée hommage a été rendue à Madame Desprez le Jeudi 1^{er} octobre à l'auberge du pavillon sur le thème du Tibet. Nous avons pu à cette occasion, apprécier la nouvelle salle de l'auberge et le matériel de projection installé.

Point sur le Salon des artisans qui a eu lieu les 10 et 11 octobre. Particularité, cette année la remise des récompenses des Meilleurs Apprentis de France de l'Essonne s'est faite à Vert le Grand, en présence de nombreuses personnalités avec la participation des Meilleurs Ouvriers de France de l'Essonne

Le 9 septembre, nous avons également préparé la visite de l'opéra Garnier qui aura lieu le samedi 14 novembre à 15h et sera suivie d'une Soirée au Bel Canto restaurant lyrique.

Il est prévu une réunion avec la commission embellissement village, et Vert le Grand Autrefois afin d'entamer la réflexion sur le parcours historique.

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

La commission embellissement a organisé le concours des maisons fleuries un peu plus tardivement cette année, compte tenu de la sécheresse estivale.

Les jardinières en pierre ont été posées rue de sablons en septembre. Pour les illuminations 2015, plusieurs devis sont en attente. L'objectif de la commission est de maintenir un décor sobre dans les principales rues, d'éclairer la place, tout en restant raisonnable du point de vue budgétaire.

L'église va être éclairée par des spots.

Commission Urbanisme : Pierre MARCILLE

La commission s'est réunie le 25 septembre dernier, la réunion portait sur les orientations d'aménagement et de programmation. (OAP)

Les OAP constituent l'une des pièces du dossier de plan local d'urbanisme. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire.

Les OAP sont établies dans le respect du PADD. Ce document peut être écrit ou graphique.

Nous avons identifié 5 OAP sur le territoire.

-OAP du centre ville1 (propriété Verger appartenant à la commune)

-OAP du centre-ville 2 (propriétés au sud de l'auberge)

-OAP Saint Pierre

-OAP du château de la Saussaie

-OAP de la rue des Rondins/Les 7 ormes. (cette OAP après discussion avec les propriétaires concernés a été abandonnée)

La commune en appliquant sur ses propriétés (centre-ville et Château de la Saussaie) des OAP veut montrer sa volonté, de rigueur et de réussite dans ses projets.

Sur chaque OAP un cahier des charges spécifique définira l'aménagement de la zone. (construction d'intérêt patrimonial à garder, hauteur maximum, voie à définir, style architectural.....)

Commission Appel d'Offres : Bruno NICOLAS

La CAO s'est réunie le 17 Septembre 2015 au sujet du marché de restauration des menuiseries extérieures de l'école de la Croix Boissée (remplacement des anciennes menuiseries bois avec simple vitrage par des menuiseries aluminium double vitrage identiques à celles de l'école élémentaire). Il s'agit d'une MAPA (procédure adaptée). A l'issue de cette commission, la société U-BAT a été retenue comme étant la proposition économiquement la plus avantageuse pour un montant de 614 256 € HT (737 107,20 € TTC) pour une estimation du maître d'œuvre T.P.Ressources de 650 000 € HT (780 000 € TTC).

L'architecte des bâtiments de France avait donné son aval sur ce projet.

Les travaux se feront en 3 phases :

- ensemble des menuiseries de l'ancienne école maternelle pendant les vacances de la Toussaint 2015 (travaux en cours)
- ensemble des menuiseries des 2 logements courant Novembre 2015
- ensemble des menuiseries coté ancienne école élémentaire (zone parallèle au périscolaire) pendant les vacances de Noël 2015.

Commission Sécurité: Christophe RICHARD

Avec Thierry Marais pour la commission sécurité, nous avons rencontré le 25 septembre la Gendarmerie de Bondoufle au sujet des voisins vigilants.

Nos interlocuteurs ont été le Lieutenant Lebihan et l'Adjudant-Chef Turmel.

Première information, Le Lieutenant Lebihan est arrivé cet été et a pris le commandement des brigades de Bondoufle et Fleury-Mérogis, celles-ci ayant fusionné pour former une circonscription de brigade composée de 41 gendarmes. Concrètement cela ne change pas grand-chose pour nous, si ce n'est que des patrouilles mixtes ont été mises en place afin que les gendarmes exerçant auparavant sur Fleury-Mérogis appréhendent notre territoire.

Pour ce qui est des voisins vigilants, nous avons parlé plutôt de « participation citoyenne » qui est le terme repris par les autorités puisque que le terme « voisins vigilants » est une marque déposée.

Cette démarche auprès de la gendarmerie de Bondoufle a pour objectif d'adhérer au dispositif préfectoral « Participation Citoyenne », qui à terme fera l'objet de la signature d'une convention entre la Mairie et la préfecture.

Je sais qu'il existe déjà des voisins vigilants chers à Monsieur le Maire, ces personnes pourront rester anonymes et continuer à informer des référents. Quant aux personnes qui souhaitent se porter volontaire comme référent à la participation citoyenne, nous allons leur mettre à disposition un formulaire d'inscription en Mairie.

Ces personnes ainsi que l'ensemble de la population seront conviées à une réunion d'information publique dont nous n'avons pas encore la date. Le Capitaine Hoarau du groupement de la gendarmerie départementale de l'Essonne viendra expliquer le dispositif.

Commission Sport & Vie Associative : Olivier SCHINTGEN

Les membres de la commission vie associative remercient les associations grandvertoises qui ont participé au forum ainsi que tous les participants aux jeux. Le Classement sera annoncé au point n° 7 de la séance.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets et assimilés de la C.C.V.E. est consultable en Mairie.

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Conseil communautaire du 2 juillet 2015 :

- Elections des représentants au sein de la commission DSP
- Revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- Modulation de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) T 1,2
- Fonds de concours intempéries
 - Cerny : 44 495 €
 - Vert-le-Grand : 37 168 €
- Rapport Transport à la Demande (TAD) 2014
- Rapport REOMI 2014

Conseil Communautaire du 29 septembre 2015 :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel
- Mise à jour des statuts de la CCVE
- Motion de soutien à l'AME sur la baisse massive des dotations de l'Etat
- Rapport d'activité de la CCVE
Rétrospective des faits marquants de 2014 (site internet)
- Approbation de la DM n° 1
- Approbation de la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat de Territoire
- Attribution de subvention
 - En faveur d'union commerciale
 - Appel à projet PMR

CCVE Commission Développement Economique : Bruno NICOLAS

La commission développement économique de la CCVE s'est réunie le 2 Septembre 2015. Ont été étudiés les points suivants :

- conventions Pacte Sud Essonne (avec le Doudannais et l'Étaminois) pour mener des actions en faveur des entreprises, des personnes en recherche d'emploi, ...
- suivi de la commercialisation de ZAC de Montvrain II à Mennecy
- suivi des actions en faveur des commerces de proximité de la CCVE
- appels à projets pour les commerçants (mises aux normes handicapés et façades)
- subventions en faveur des commerçants de la CCVE.

CCVE Commission Transport Mobilité : Bruno NICOLAS

La commission Transport Mobilité de la CCVE s'est réunie le 10 Septembre 2015. Ont été étudiés principalement les points suivants :

- point sur la rentrée scolaire ; pour Vert le Grand, un point a été fait sur la ligne du collège de Marolles sur laquelle on a évoqué des dysfonctionnements depuis la rentrée scolaire avec les explications suivantes :

- les emplois du temps pour les sorties des enfants n'ont pas été transmis en temps voulu par le collège et ne restaient que provisoires, ce qui ne permettait pas au transporteur de mettre en place le transport adéquat (pour le retour) ; aucun problème pour l'aller
- les cartes de transport des enfants n'ont été envoyées que tardivement
- des enfants sans carte prenaient le car et ainsi « gonflaient » artificiellement les effectifs lors des retours
- tout devrait être au point pour la rentrée de Novembre
- convention avec le STIF de délégation de compétence pour les circuits spéciaux scolaires
- rapport sur le TAD (Transport à la Demande Mobi'val), service qui fonctionne très bien et qui est très apprécié
- point sur le Plan de Déplacement inter-entreprises.

Une réunion spécifique avec le STIF, la CCVE, le transporteur et la commune de Vert le Grand a eu lieu le 2 Octobre 2015 pour évoquer le cas de la ligne scolaire dont l'Organisateur Local est le lycée-collège St Louis-St Clément de Viry Châtillon. Depuis la rentrée, le retour des enfants se faisait (dans le sens Nord-Sud) par la rue des 3 Mares et la rue des Rondins et les enfants étaient déposés coté champs. A partir de la rentrée de Novembre, les arrêts seront les suivants :

- aller (sens Sud-Nord) : arrêts Berthault - Coquelicots - Rondins - Noues - Guichet (comme les lignes pour Marolles et Arpajon)
- retour (sens Nord-Sud) : arrêts Guichet - Marquants - Berthault

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Comité syndical du 8 juillet

- Approbation de l'avenant au contrat de mandat d'auto-facturation conclu dans le cadre du contrat pour l'action et la performance avec Eco-emballage
- Approbation des travaux et enveloppe financière prévisionnelle pour la modernisation du centre de tri dans le cadre du plan de relance et du recyclage lancé par Eco-emballage
- Approbation de la convention de raccordement et de la convention quadripartite pour la production et la fourniture de chaleur au réseau urbain de la CAECE. (Agglo d'Evry)
- Approbation de l'avenant n° 12 au BEA dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage SIREDOM/SEMARDEL pour l'adaptation des équipements pour la fourniture de chaleur au réseau urbain de la CAECE.
- Déchèterie : convention avec les communes du Coudray-Montceau et Montgeron pour la mise à disposition de terrain en faveur du SIREDOM pour la construction d'une déchèterie

Comité syndical du 23 septembre

- Approbation de la commission de contrôle financier
- Actualisation du Programme pluriannuel d'investissement du SIREDOM période 2015-2017
- ECO-CENTRES (nouvelle appellation des déchèteries)
Convention avec les communes d'Etrechy, Morangis, Itteville, Saint-Germain-les-Arpajon pour mise à disposition de terrains en faveur du SIREDOM pour la construction d'Eco Centres

SIARCE : Marie-France PIGEON

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, le comité syndical du SIARCE s'est réuni 2 fois ; le 8 juillet, lors duquel j'ai été élue Vice-Présidente et le 8 octobre.

Les 3 juillet, 8 septembre et 26 octobre, la commission d'Appel d'Offres, dont je suis membre, s'est réunie afin d'étudier les D.S.P. (délégations de service Public), mais qui ne concernaient pas Vert Le Grand.

Bien entendu, pour ceux qui le désiraient, les compte-rendus sont consultables en Mairie.

Le SIARCE a édité une plaquette, très intéressante, sur les objets interdits dans les réseaux d'eaux usées que je vous encourage à lire.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

Clôture football (casal)	29 732.48 €
Protection murale judo (Jam norris)	7 037.76 €
Tracteur (Ets CORNET)	17 400.00 €
Corbeille tulipe + banc (AREA)	5 460.00 €
Aménagement auberge (FIDUCIAL)	24 017.02 €
Vidéo projecteur école (tableau numérique) (IBS)	4 272.00 €
Cuisine auberge (CARMINOX)	22 546.80 €
Projecteur Epson (IBS)	2 688.00 €
Equipement salle de danse (BT NOIRE)	8 000.00 €

TOTAL :

121 154.06 €

7. Subventions complémentaires aux associations.

M. SCHINTGEN propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour récompenser les associations qui ont participé aux jeux, lors du forum des associations.

Tennis (1)	450 €uros
Badminton (2) :	350 €uros
Gymnastique Volontaire (3)	300 €uros
Club des Anciens (4)	250 €uros
Judo – club (5)	200 €uros
Comité de jumelage « Wingham » (6)	150 €uros
Comité de jumelage « Idhana a Nova » (6)	150 €uros
G.R. (8)	150 €uros

TOTAL : 2000 €uros

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte d'accorder les subventions proposées.

8. Transfert du SIERME (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région de Mennecey et de ses Environs) au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau) : Avis du conseil municipal.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18, L.5212-33, L.5721-1 et suivants, et L.5721-6-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.3112-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1924 autorisant les communes d'Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Mennecey et Nainville les Roches à se constituer en syndicat pour leur électrification,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1924 portant adhésion des communes de Villabé et d'Ormoy au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Région de Mennecey et des environs,

VU l'arrêté préfectoral du 7 octobre 1968 portant adhésion de la commune de Fontenay le Vicomte au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Région de Mennecey et des environs,

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 1995 portant adhésion des communes du Coudray Montceaux, Echarcon et Vert le Grand au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Région de Mennecey et des environs,

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 1998 portant modification des statuts par l'ajout de la compétence « gaz » et le changement du nom du Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Région de Mennecey et des environs en « Syndicat Intercommunal d'énergie pour la région de Mennecey et des environs » (SIERME),

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2008 prononçant le retrait de la commune de Mennecey du SIERME,

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2010 prononçant le retrait de la commune d'Echarcon du SIERME

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, un transfert complet de compétences au profit d'un syndicat intercommunal spécialisé de grande envergure sur le département de l'Essonne contribuerait à assurer une gestion cohérente et efficiente du service de distribution de l'électricité et du gaz,

CONSIDERANT que le transfert complet de l'intégralité des compétences du SIERME au SIARCE est de nature à répondre à ces préoccupations,

CONSIDERANT que le SIERME est un syndicat de communes entendu au sens de l'article L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le transfert complet des compétences d'un syndicat de communes vers un syndicat intercommunal tel que le SIARCE a pour conséquence la dissolution de droit du premier, constaté par arrêté préfectoral,

CONSIDERANT que les membres du SIERME deviennent de plein droit membres du SIARCE,

CONSIDERANT que le transfert complet et la dissolution du SIERME ont également pour conséquence un transfert des droits, des biens en pleine propriété et des obligations du SIERME au SIARCE,

CONSIDERANT que le personnel mis à disposition par la commune d'Ormoy au SIERME ne fera pas l'objet d'un transfert,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A l'unanimité

APPROUVE le transfert complet des attributions du SIERME au SIARCE.

PROPOSE à Monsieur le Préfet que la prise d'effet de ce transfert intervienne au 1^{er} janvier 2016 et que la dissolution du SIERME soit constatée par arrêté préfectoral.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la procédure de transfert du SIERME au SIARCE.

9. Transports scolaires 2015/2016 : prise en charge de la commune.

M. NICOLAS propose aux membres du conseil municipal de reconduire la gratuité des transports scolaires aux enfants de la commune jusqu'à 16 ans révolus :

Considérant l'obligation légale de la scolarité jusqu'à 16 ans,

Considérant l'obligation de fait pour les élèves de la commune d'utiliser les transports scolaires pour se rendre dans leur établissement,

Considérant la nouvelle organisation des transports scolaires organisée par le STIF en date du 17 février 2010,

Considérant la délégation prise par le Conseil Général en date du 12 avril 2010 d'organiser les transports scolaires sur l'Essonne,

Considérant que la CCVE n'est plus organisatrice des transports scolaires depuis le 2 juillet 2011,

Considérant que le coût du transport pour un enfant sera de 115 € pour l'année 2015-2016, payé au S.T.I.F. (Syndicat de Transport d'Ile de France),

Considérant la volonté du conseil municipal de ne pas faire supporter la charge de ces transports obligatoires aux parents des élèves de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser, sur présentation de justificatifs (facture acquittée + carte de transport), le coût des transports scolaires pour les élèves de la commune jusqu'à 16 ans révolus (nés entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année scolaire considérée) dans la limite de 115 euros.

autorise le maire à procéder au remboursement aux parents des dépenses engagées à ce titre.

Mmes BERNARD, MAGYAR, MM SCHINTGEN, MARCILLE, JOSSE, RICHARD FOURNIER, intéressés au sens du code général des collectivités territoriales en tant que parents d'élèves, ne participent pas au vote.

Cette délibération est adoptée à 12 VOIX POUR (M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. MARAIS, Mme PIGEON, Mme CADIX, Mme MAUNY, Mme DERYCKE, Melle STOEBNER, M. BOUILLAGUET, M. HUET, M. BOVIS)

10. Séjour d'hiver du centre de Loisirs avec Charlie Chaplin.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal le projet de séjour ski présenté par le centre de loisirs en association avec Charlie Chaplin. Ce séjour se déroulera à Saint François Longchamp du 28 février au 4 mars 2016.

Le coût du séjour pour 40 enfants et 6 animateurs s'élève à 23 376 € sans le transport, soit 11 688 € pour Vert le Grand plus la moitié du transport. Il sera demandé aux familles une participation de 29 journées d'Accueil de Loisirs, soit une participation au quotient familial allant de 98,02 € à 552,16 €.

Accord UNANIME du Conseil Municipal.

11. Renouvellement convention surveillance et veille foncière SAFER : Autorisation au Maire de signer la convention.

M. MARCILLE présente aux membres du conseil municipal la convention de veille foncière proposée par la SAFER :

La SAFER a modifié son dispositif de surveillance au cours de l'année 2010, qui prend aujourd'hui la forme d'un portail cartographique avec accès internet. Cette évolution est intégrée dans la convention qui fait l'objet d'une tarification forfaitaire.

Le premier aspect du dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la collectivité, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente sur ces espaces.

Le second aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par l'exercice d'un droit de préemption.

La SAFER peut intervenir, suite à la transmission d'une information relative à une aliénation, avec son propre droit de préemption à la demande de la collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER.

La SAFER peut également intervenir, en tant que gestionnaire d'un droit de préemption ou de préférence dont la collectivité est titulaire (Droit de préemption portant sur les E.N.S. dont elle est délégataire, Droit de préemption Urbain portant sur les périmètres rapprochés de protection de captage (vert le grand non concerné), Droit de préemption en cas de continuité avec la propriété boisée à vendre, Droit de préférence au profit de la commune en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie de moins de 4 hectares)

La présente convention porte sur la totalité des parcelles incluses dans les zones agricoles et naturelles du PLU ainsi que sur les zones urbanisées ou à urbaniser dès lors qu'il s'agit de terrains nus dont la surface dépasse 2500 m²

Le forfait annuel à la charge de la commune s'élève à 800 € + 400 € par intervention (à l'issue de chaque intervention foncière).

Cette convention se renouvelle tacitement tous les ans au 1^{ER} janvier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

M. MARCILLE, intéressé ne prend pas part au vote.

12. Autorisation au Maire de signer la convention de contribution spéciale entre la commune et la SEMARDEL.

M. QUINTARD demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de contribution spéciale entre la commune et la SEMARDEL.

Cette convention a pour objet de définir le montant et les versements de la contribution spéciale, spécifiée par l'article L 141-9 du code de la voirie routière jusqu'à la fin de l'exploitation prévue par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2014 (décembre 2040)

Cette contribution couvre donc tous les inconvénients et les charges de toute nature liées à l'entretien et la réfection de la voirie routière communale de VERT LE GRAND en liaison avec le passage et la circulation d'engins de transports liés à l'exploitation du centre de stockage de déchets ultimes classe II sur le territoire de la Commune de Vert le Grand tel qu'autorisé par l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/027 du 23 janvier 2014 délivré par le préfet de l'Essonne.

Elle organise et définit selon les articles qui suivent, le montant de la contribution, sa révision ainsi que les modalités de calcul de cette dernière comme son exigibilité.

Le montant de la contribution est fixé à deux euros et vingt-cinq centimes (2,25 €) par tonne de déchet entrant au centre de stockage, en application des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/027 du 23 janvier 2014.

Le Conseil municipal, à 17 VOIX POUR (M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. MARAIS, Mme PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, Mme CADIX, Mme MAUNY, M. JOSSE, M. FOURNIER, Mme DERYCKE, Mme BERNARD, Melle STOEBSNER, M. HUET, M. BOVIS) AUTORISE Le Maire, à signer la convention proposée, 2 ABSTENTIONS (Mme MAGYAR, M. BOUILLAGUET).

Mme MAGYAR, remarque qu'aucune revalorisation des 2.25 € n'est prévue pendant la durée de la convention, soit 25 ans.

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

J'ai participé vendredi dernier à Chevannes à une réunion contre la possibilité d'une aire de grand passage sur le terrain de la D.G.A.C. à Chevannes.

Quelques mouvements dans le personnel :

Départ de Fabienne, qui part au SIARCE le 1^{er} janvier.

Départ de Marie-Hélène, qui part au Sables d'Olonne le 1^{ER} février.

Nous recherchons pour remplacer Fabienne, un agent ayant le profil secrétariat, accueil, Bac + 2 apprécié.

Le Bureau de poste est fermé du 19 au 31 octobre.

La Direction de la Poste m'a demandé de prendre une délibération indiquant l'accord de la commune, pour que les principales opérations de la poste soient réalisées par un commerçant et que la poste puisse fermer.

J'ai répondu que le conseil ne délibérerait pas en ce sens, que la décision leur incombait et à eux uniquement, **nous souhaitons garder notre poste.**

L'inauguration de l'auberge réhabilitée et du bâtiment annexe aura lieu le 7 NOVEMBRE

Nicole SERGENT :

Attention le départ place de la mairie pour la visite, le 14 novembre de l'opéra Garnier est avancé à 13h30

Mme Debouzy nous propose plusieurs conférences aux dates suivantes.

Vendredi 20 Novembre la Thaïlande, vendredi 12 février, et vendredi 1^{er} avril Yellow Stone en deux parties.

Je vous invite également à consulter le programme de la médiathèque afin de prendre connaissance des différentes manifestations. Cette programmation est tellement dense que je ne peux tout détailler. La résidence de Jacques-François Piquet

va prochainement prendre fin, je le remercie pour cette année culturellement riche d'échanges.

Un cycle gravure est proposé à partir du 13 novembre avec la participation de Michel Ziegler artiste local.

Pierre MARCILLE :

Cyril NOZIERE, Adjoint technique a rejoint l'équipe des services techniques le 19 octobre dernier.

Cet agent titulaire d'un BTS sera tout particulièrement chargé du zéro phyto (Terrain et administratif) et sera comme les autres agents du service, polyvalent.

Simonne CADIX :

Le club des anciens a organisé une sortie à RUNGIS. Cette sortie était très intéressante et a beaucoup plu aux participants.

Michelle MAUNY :

Je ne pourrai malheureusement pas assister à l'inauguration de l'auberge, car je travaille le samedi, c'est dommage car je me suis beaucoup investie dans ce chantier.

La commune vend t-elle toujours des coupe de bois ?

Pierre MARCILLE :

Pas actuellement, Il n'y a plus de bois à couper.

Valérie BERNARD :

Je souhaite que l'on communique sur la limitation de vitesse en centre village. La traversée de route est dangereuse pour les piétons et les véhicules roulent vite.

Sarah STOEBNER :

Au titre de la communication Multimédia, Olivier Josse me charge de vous dire que :

Le site internet est sur le point d'être mis en ligne (d'ici fin novembre au plus tard) La tâche a été complexe, mais nécessaire pour s'adapter entre autre aux différents formats de lecture (ordinateur, tablette et smartphone) Sa refonte est totale. Simplifié avec une meilleure ergonomie et de nouvelles fonctionnalités (paiement en ligne par exemple), il permettra aux Grands-Vertois d'avoir accès à un service plus efficace et de qualité. Le nouveau graphisme sera en adéquation avec celui du nouvel Horizon à paraître prochainement.

Françoise MAGYAR :

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable concernant la demande de nouveaux forages par la société Vermillion. Quel est l'état d'avancement du dossier ? La préfecture a-t-elle pris une décision ?

Jean-Claude QUINTARD :

Nous n'en avons pas connaissance.

Françoise MAGYAR :

Après une fermeture tout l'été, le bureau de poste de VLG est fermé du 19 au 31 octobre 2015 (vacances de la toussaint) :

· Le bureau fermera-t-il systématiquement lors des congés scolaires ?

Jean-Claude QUINTARD :

Nous ne sommes pas concertés, mais mis devant le fait accompli.

Françoise MAGYAR :

Ces fermetures ponctuelles sont-elles les prémices d'une fermeture définitive ?

Jean-Claude QUINTARD :

Non, mais d'un manque d'effectif.

Françoise MAGYAR :

La dotation de l'état baisse pour les collectivités territoriales. Quel en sera l'impact sur Vert le Grand ? (projets différés, annulés....?)

Jean-Claude QUINTARD :

Nous devons faire des économies, comme toutes les collectivités, nos projets pourraient être légèrement différés.

Marie- France PIGEON :

Lors de « la Semaine Bleue » le C.C.A.S. a offert aux anciens une projection et un goûter au cinéma de Ballancourt. Cinquante Grandvertois s'y sont rendus.

Merci à M. TURC qui y a, dans le minibus communal, conduit les résidents de la marpa intéressés.

Le nombre des demandeurs d'emploi, à Vert le Grand, continue de progresser, je rappelle que le point emploi peut aider ces demandeurs dans leurs recherches.

Renseignements en Mairie auprès du service social.

Les dossiers de prestations extra légales seront étudiés lors du prochain C.C.A.S., je rappelle aux personnes souhaitant demander ces prestations que le dossier est à transmettre rapidement en Mairie.

Bruno NICOLAS :

Effectifs de la rentrée scolaire 2015 :

- maternelle : 29 PS, 30 MS et 28 GS soit 87 enfants
- élémentaire : 28 CP, 29 CE1, 30 CE2, 33 CM1, 33 CM2 soit 153 enfants
- total : 240 enfants pour l'année 2015-2016

Un exercice incendie a eu lieu aux écoles le 21 Septembre 2015 (comme tous les ans) ; les enfants et enseignants ont suivi les consignes de sécurité et sont sortis des bâtiments dans les temps voulus.

Les travaux de l'Auberge sont presque terminés, mais les bâtiments sont déjà utilisés. La commune et les associations disposent maintenant de 5 à 6 salles pour les diverses activités (principalement pour le Foyer Rural et le Club des Anciens) ; diverses manifestations y ont déjà eu lieu (conférence de Mme Debouzy sur le Tibet, brocante du Comité de Jumelage Wingham, bourse aux vêtements entre autres). L'inauguration officielle de ce bâtiment communal aura lieu le samedi 7 novembre 2015 à 11h.

Je souhaite que les utilisateurs prennent grand soin de ces bâtiments.

La séance est levée à 20 heures 15.